

Montréal, le 6 décembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande d'approbation des modifications à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation  
Dossier de la Régie : R-4235-2023

---

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu **du 11 au 13 décembre 2023, à compter de 9 h, en mode hybride, soit en présentiel aux bureaux de la Régie ainsi que par visioconférence avec l'application Microsoft Teams**. La Régie réserve également la journée du 14 décembre 2023 pour poursuivre l'audience, au besoin.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à l'audience](#).

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams à **compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps accordé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml